



INSTRUCTIONS DE COURSE

LES PIEDS GELES

11 et 12 mars 2023

LAC de SANGUINET

CLUB DE VOILE DE SANGUINET

GRADE 5A

CLA, DART, INC

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile,
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur la **Face Ouest du Club House**.

2.2 Ils seront également disponibles sur le site du club : <http://www.cvsanguinet.org/>.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'extrémité du ponton au nord du club house.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

- **Samedi 11 mars 2023** : Une ou plusieurs courses
- **Dimanche 12 mars 2023** : Une ou plusieurs courses

5.2 4 courses maximum peuvent être courues par jour de course.

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu à :

- **Samedi 11 mars 2023** : **14 heures.**
- **Dimanche 12 mars 2023** : **11 heures.**

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15H30**.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

ACAT	Pavillon "A CAT"
DART - INC	Pavillon Dart

7. ZONE DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe Zones de Course**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe Parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.
- 8.3 Il ne sera pas effectué de changement de parcours.

9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement et d'arrivée seront les suivantes :

Marque de Départ	Marques 1 et 3	Marque 2	Marque d'arrivée
Cylindrique blanche siglée ELIDE	Cylindrique jaune	Cylindrique blanche siglée MIRA	Cylindrique blanche

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La zone militaire au Nord du lac délimitée par des bouées coniques surmontées d'une flamme jaune est strictement interdite à la navigation (voir Avis de Course et Annexe Zone de course). Tout passage dans cette zone militaire interdite sera sanctionné par une disqualification sans instruction. Cette pénalité ne préjuge en rien les sanctions qui pourraient être prises par l'Autorité Militaire.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. **[NP]**
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au § 9.1.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

15. TEMPS LIMITE

- 15.1 Les temps limite et les temps cibles sont les suivants :

Classe	Temps Cible	Temps Limite pour finir après le premier
Toutes classes	35 minutes	15 minutes

Le manquement à respecter le Temps Cible ne constitue pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard dans les 15 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située face au Vestiaire Hommes. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Le recours à l'Annexe T, Conciliation, est fortement recommandé. Voir tableau d'affichage.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition
- 17.2.1 Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 17.2.2 Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17.3 Le système de calcul du temps compensé est le système temps sur temps.

Série	Système
INC	Temps compensé
ACAT - DART	Temps réel

- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation le premier jour de course.

18. REGLES DE SECURITE [NP]

- 18.1 Un élargement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités suivantes :
Le système d'élargement retenu par le Club de Voile de Sanguinet est un système par port d'un bracelet individualisé.
Le contrôle s'effectue à la sortie et au retour (y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon AP/H ou N/H), suivant les modalités décrites ci-après :
- L'élargement « Sortie » sera ouvert une heure avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour et sera fermé à l'heure du 1^{er} signal de départ validé du jour.
 - L'élargement « Retour » sera ouvert à l'heure de l'arrivée du 1^{er} concurrent de la dernière course du jour et jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi des pavillons **AP/A**, AP/H ou N/H sur l'eau.
 - En cas de non-respect de ces élargements départ et/ou retour, des pénalités sans instruction seront appliquées (modification de la RCV 63.1) :
 - Non élargement départ : pénalité de 15% à la première course du jour.
 - Non élargement retour : pénalité de 15% à la dernière course du jour.
 - Non élargement au départ et au retour : pénalité de 15% sur toutes les courses de la journée
 - Ces pénalités se calculent selon les modalités de la RCV 44.3(c).
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. **[DP]**
- 18.3 Utilisation du bout-dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du jury ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme rose.

21. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP][NP]

- 21.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 21.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.
Procédure d'assistance d'urgence : (pavillon V).
Si les conditions de sécurité l'exigent, le comité de course peut envoyer un pavillon V à terre au mât de pavillons ou sur l'eau sur le bateau comité. Dans ce cas, les accompagnateurs et entraîneurs présents sur la zone de course doivent se mettre immédiatement à disposition du Leader Sécurité conformément à la charte des entraîneurs (voir **annexe**).

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

23. COMMUNICATION RADIO [DP][NP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

24. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classe, au premier équipage jeunes et au premier équipage féminin.

25. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice (AO) de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

26. ARBITRES DESIGNES

Présidente du Comité de Course :	Michel ORLANDI	(0534113T)
Président du Jury :	Yves LEGLISE	(0064791R)
Commissaire aux résultats :	Brigitte PERILLEUX	(0505935R)

ANNEXE « INFO COMPLEMENTAIRE »

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le Club de Voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé depuis 2015 en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade et situé à quelques pas de cette dernière peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

- **Attention** : La circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne doit pas être impactée par les véhicules des concurrents. La Police municipale verbalise les véhicules et remorques qui ne respectent pas la réglementation dans ces zones.

ANNEXE : PROCEDURE D'ASSISTANCE D'URGENCE

1. Pavillon "V" :

Envoyé à terre aux mâts officiels ou sur le bateau du comité de course, le pavillon "V" du code signifie :

"JE DEMANDE ASSISTANCE AUX ENTRAÎNEURS, ET ACCOMPAGNATEURS".

2. Conduite à tenir :

2.1 A terre :

Les Directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader-sécurité qui leur fixera une tâche.

2.2 Sur l'eau :

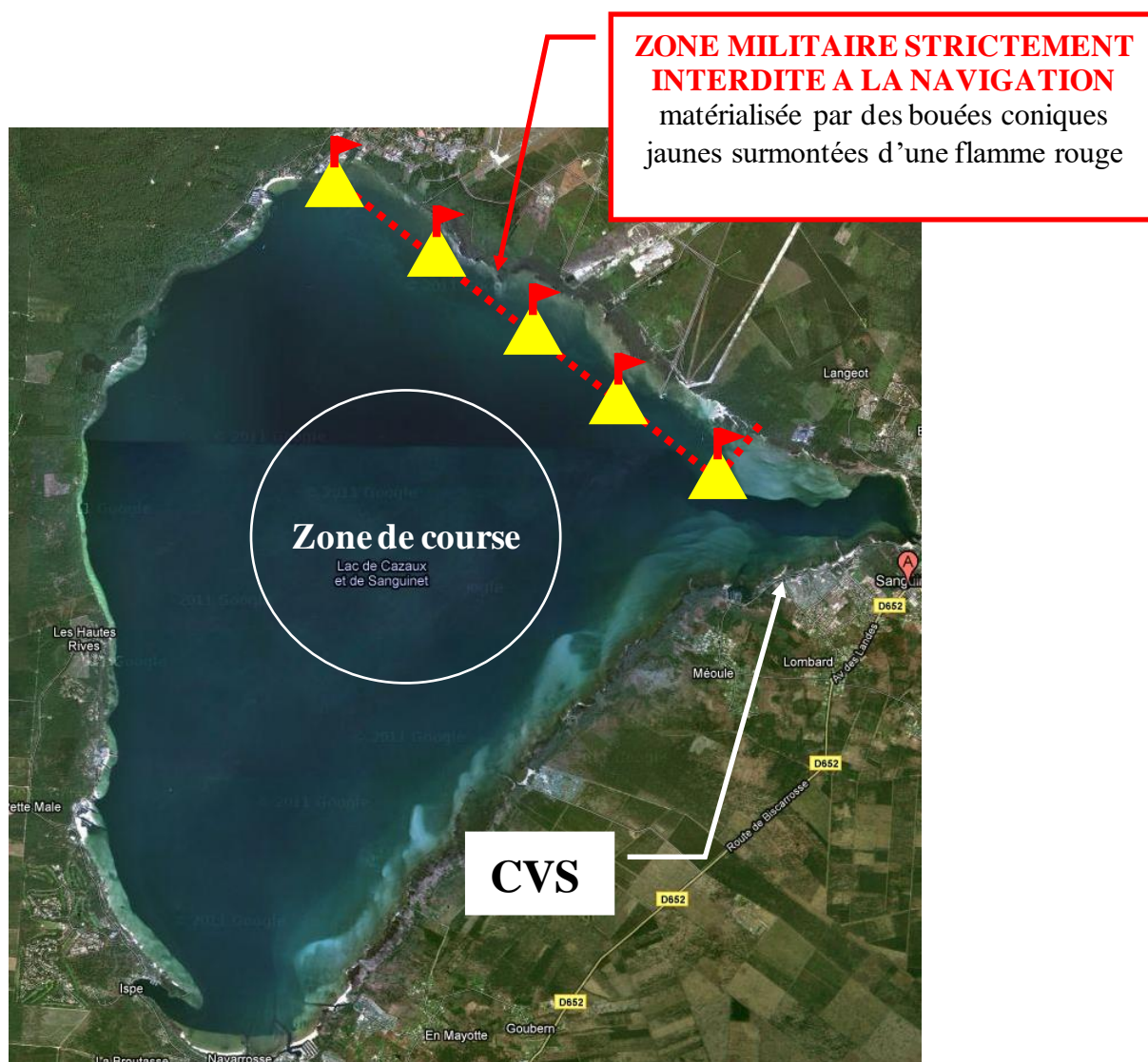
Les Directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur la zone de course doivent rentrer en contact VHF avec le leader-sécurité en utilisant le canal affecté à la surveillance de la zone concernée, et se mettre à sa disposition.

3. Responsabilité du président du comité de course :

Il est de la responsabilité du président de Comité de Course d'adopter cette procédure, et dès qu'elle n'est plus nécessaire d'en informer immédiatement, par l'amené du pavillon "V" et par VHF, les Directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur la zone de course.

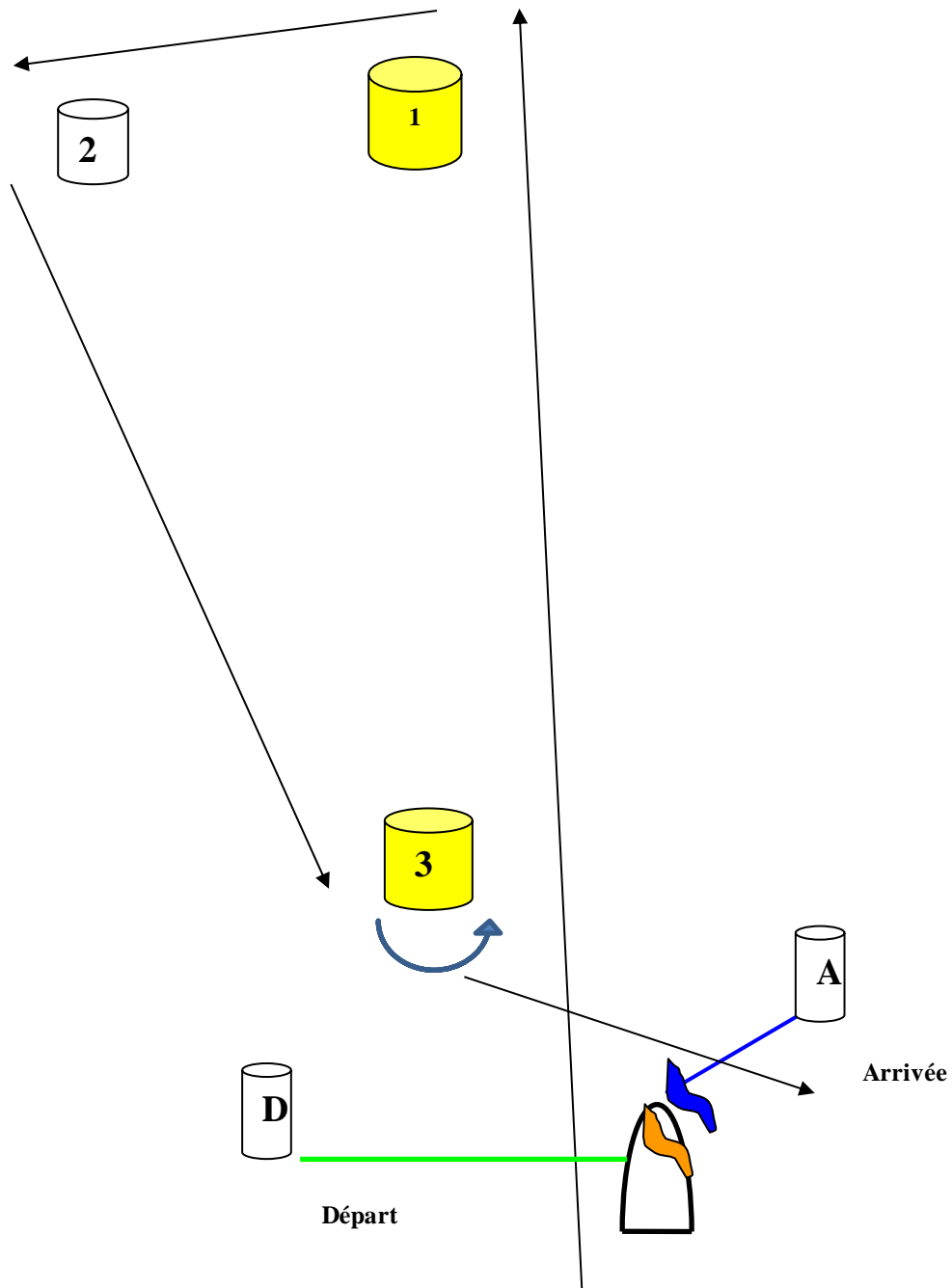
4. Lorsque la procédure d'assistance d'urgence est en application, la règle 22.1 des I.C ne s'applique pas aux directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs concernés par la procédure.

ANNEXE « ZONE DE COURSE »



ANNEXE « PARCOURS »

Départ – 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 – Arrivée



Bouées 1 et 3 : cylindriques jaunes
Bouées 2 : cylindriques blanches siglées MIRA
Départ : Bateau Comité et bouée cylindrique blanche ELIDE
Arrivée : Bateau Comité et bouée cylindrique blanche